

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2019

PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS



NOTE EXPLICATIVE

La présente annexe au projet de loi de finances est prévue aux 5° et 6° de l'article 51 de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe, relative à un **compte de concours financiers**, comporte notamment :

- les **évaluations de recettes annuelles du compte** ;
- les **crédits annuels (autorisations d'engagement et crédits de paiement) demandés pour chaque programme du compte-mission** ;
- un **projet annuel de performances (PAP) pour chaque programme**, qui se décline en :
 - présentation stratégique du PAP du programme ;
 - objectifs et indicateurs de performances du programme ;
- la **justification au premier euro (JPE) des crédits proposés pour chaque action de chacun des programmes**.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**.

TABLE DES MATIÈRES

Compte de concours financiers

PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS	7
Présentation du compte	8
Équilibre du compte et évaluation des recettes	10
Récapitulation des crédits	12

Programme 851

PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS EN VUE DE FACILITER LA VENTE DE BIENS ET DE SERVICES CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE	15
Présentation stratégique du projet annuel de performances	16
Objectifs et indicateurs de performance	17
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	18
Justification au premier euro	21

Programme 852

PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS POUR CONSOLIDATION DE DETTES ENVERS LA FRANCE	27
Présentation stratégique du projet annuel de performances	28
Objectifs et indicateurs de performance	29
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	31
Justification au premier euro	34

Programme 853

PRÊTS À L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT EN VUE DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DANS DES ÉTATS ÉTRANGERS	37
Présentation stratégique du projet annuel de performances	38
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	39
Justification au premier euro	42

Programme 854

PRÊTS AUX ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE DONT LA MONNAIE EST L'EURO	45
Présentation stratégique du projet annuel de performances	46
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	47
Justification au premier euro	50

COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS

PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS

PRÉSENTATION DU COMPTE

TEXTES CONSTITUTIFS

Rappel des textes pris antérieurement à l'entrée en vigueur de la LOLF :

Prêts du Trésor à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France :

Loi de finances pour 1989, n° 88-1149 du 23 décembre 1988, article 62.

Prêts du Trésor à des États étrangers et à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social :

Loi de finances pour 1977, article 42 ;

Loi de finances pour 1993, n° 92-1376 du 30 décembre 1992, article 80.

* * *

Textes pris dans le cadre de l'entrée en vigueur de la LOLF :

Loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, article 46, I et IV.

Loi n° 2010-463 du 7 mai 2010 de finances rectificative pour 2010, article 1^{er}.

OBJET

Ce compte de concours financiers est composé de quatre sections :

- Section n° 1 : « Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France » ;
- Section n° 2 : « Prêts du Trésor à des États étrangers pour la consolidation de dettes envers la France » ;
- Section n° 3 : « Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers » ;
- Section n° 4 : « Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro ».

La **première section** est :

- débitée du montant des prêts consentis ;
- créditée des remboursements en capital sur les prêts ainsi consentis.

La **deuxième section**, qui retrace l'exécution des accords conclus avec les gouvernements étrangers portant consolidation des dettes de leur pays envers la France, est :

- débitée des versements opérés par le gouvernement français en vertu de ces accords ;
- créditée des remboursements en capital effectués par les gouvernements étrangers.

La **troisième section** est :

- débitée du montant des prêts accordés à l'Agence française de développement pour des opérations de développement économique et social dans des États étrangers ;
- créditée des remboursements en capital effectués par l'Agence française de développement.

La **quatrième section** est :

- débitée du montant des prêts consentis aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro en vue de favoriser la stabilité financière au sein de la zone euro ;
- créditée des remboursements en capital effectués par les États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro.

Nature des crédits inscrits :

Les programmes inscrits à ce compte sont dotés de crédits évaluatifs (article 24 de la LOLF).

Prêts à des États étrangers

Mission | ÉQUILIBRE DU COMPTE ET ÉVALUATION DES RECETTES

ÉQUILIBRE DU COMPTE ET ÉVALUATION DES RECETTES

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme – Ministre intéressé	Recettes	Crédits	Solde
		Autorisations d'engagement Crédits de paiement	
Section : Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	277 504 671	480 950 000	-203 445 329
Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France Ministre de l'économie et des finances		1 000 000 000	
		480 950 000	
Section : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	94 793 747	245 350 000	-150 556 253
Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France Ministre de l'économie et des finances		245 350 000	
		245 350 000	
Section : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	0	388 000 000	-388 000 000
Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers Ministre de l'économie et des finances		0	
		388 000 000	
Section : Prêts aux États membres de la zone euro	0	0	0
Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro Ministre de l'économie et des finances		0	
		0	
Total des autorisations d'engagement		1 245 350 000	
Total	372 298 418	1 114 300 000	-742 001 582

(+ : excédent ; - : charge)

ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES PAR SECTION ET LIGNE

Section / Ligne de recette	LFI 2018	PLF 2019
Section : Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	289 516 099	277 504 671
01 – Remboursement des prêts accordés à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	289 516 099	277 504 671
Section : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	98 103 747	94 793 747
02 – Remboursement de prêts du Trésor	98 103 747	94 793 747
Section : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	0	0
03 – Remboursement de prêts octroyés par l'Agence française de développement	0	0
Section : Prêts aux États membres de la zone euro	0	0
04 – Remboursement des prêts consentis aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0	0
Total	387 619 846	372 298 418

Prêts à des États étrangers

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR SECTION, PROGRAMME ET ACTION

Section / Programme / Action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2018	Demandées pour 2019	FDC et ADP attendus en 2019	Ouverts en LFI pour 2018	Demandés pour 2019	FDC et ADP attendus en 2019
Section : Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France						
851 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	800 000 000	1 000 000 000		353 100 000	480 950 000	
01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	800 000 000	1 000 000 000		353 100 000	480 950 000	
Section : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France						
852 – Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	268 450 000	245 350 000		268 450 000	245 350 000	
01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	268 450 000	245 350 000		268 450 000	245 350 000	
Section : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers						
853 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	545 000 000	0		1 033 000 000	388 000 000	
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	545 000 000	0		1 033 000 000	388 000 000	
Section : Prêts aux États membres de la zone euro						
854 – Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0	0		0	0	
01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0	0		0	0	

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR SECTION, PROGRAMME ET TITRE

Section / Programme / Titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2018	Demandées pour 2019	FDC et ADP attendus en 2019	Ouverts en LFI pour 2018	Demandés pour 2019	FDC et ADP attendus en 2019
Section : Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France						
851 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	800 000 000	1 000 000 000		353 100 000	480 950 000	
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	800 000 000	1 000 000 000		353 100 000	480 950 000	
Section : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France						
852 – Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	268 450 000	245 350 000		268 450 000	245 350 000	
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	268 450 000	245 350 000		268 450 000	245 350 000	
Section : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers						
853 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	545 000 000	0		1 033 000 000	388 000 000	
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	545 000 000	0		1 033 000 000	388 000 000	
Section : Prêts aux États membres de la zone euro						
854 – Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0	0		0	0	
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0		0	0	

Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France

PROGRAMME 851

**PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS EN VUE DE FACILITER LA VENTE DE BIENS ET DE SERVICES
CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE**

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Présentation stratégique du projet annuel de performances	16
Objectifs et indicateurs de performance	17
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	18
Justification au premier euro	21

Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France

Programme n° 851 | PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES**Odile RENAUD-BASSO***Directrice générale du Trésor*

Responsable du programme n° 851 : Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France

Ce programme a pour objet la mise en œuvre d'une aide économique et financière destinée à financer des projets participant au développement économique de pays étrangers tout en faisant appel, pour leur réalisation, à des biens et services produits en France. Ces financements, qui relèvent de la politique de soutien à l'export, sont de deux types :

- les prêts concessionnels, comptabilisés dans l'aide publique au développement et qui contribuent au renforcement de l'aide bilatérale française,
- les prêts directs (non concessionnels), permis depuis l'élargissement du dispositif par le décret n° 2015-726 du 24 juin 2015, disponibles dans des zones géographiques et pour des secteurs d'intervention plus étendus que les prêts concessionnels, mais à des conditions financières moins avantageuses pour les pays bénéficiaires.

Les entreprises françaises susceptibles d'exécuter ces projets disposent de technologies éprouvées ou de références internationales fortes.

Ces interventions répondent aux orientations de l'aide française, avec un accent mis tout particulièrement sur les objectifs de développement durable depuis 2015, dans les secteurs des transports, de l'environnement, de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement, de la gestion des déchets, des énergies renouvelables, de la limitation de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre, de la santé, du numérique et de l'agriculture.

Le programme est doté de crédits évaluatifs (article 24 de la LOLF). L'annuité 2019 voit la poursuite (annoncée début 2018 par le Premier ministre) du développement des capacités d'engagement de ce programme qui, hors les volumes réservés en 2018 et en 2019 à des projets en direction de l'Iran (dans un contexte de défaillance du marché bancaire), passe de 400 M€ en LFI 2018 à 500 M€ en PLF 2019. Ce rehaussement s'inscrit dans le cadre d'un effort majeur de mobilisation pour l'export, qui a vocation à se poursuivre dans les années à venir. Celui-ci doit toutefois se faire avec un impact sur les finances publiques moindre que par le passé, grâce à une réforme de cet outil : cette montée en charge progressive des prêts du Trésor ne portera que sur les prêts directs, qui concentrent l'essentiel de la demande et sont sans coût à terme pour l'État.

Compte tenu de la multiplicité des secteurs d'intervention, de la grande variabilité des budgets octroyés et des spécificités des pays aidés, il est difficile de définir des indicateurs représentatifs de la performance intrinsèque des projets. L'indicateur retenu intègre une évaluation de la performance dans la sélection, en amont, des dossiers. Il mesure le niveau de décaissement des crédits engagés, chaque décaissement étant soumis au respect de critères définis à l'avance (part française, adaptation du projet au besoin exprimé) lors de l'engagement des crédits.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE**OBJECTIF 1****Permettre la réalisation de projets de développement durable dans les pays étrangers, faisant appel au savoir-faire français**

INDICATEUR 1.1

Pourcentage de protocoles de prêt signés au cours de l'année n-2 ayant donné lieu à l'imputation d'un contrat dans les deux ans après la signature.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF N° 1

Permettre la réalisation de projets de développement durable dans les pays étrangers, faisant appel au savoir-faire français

Chaque engagement de financement pour un projet donne lieu à la signature d'un protocole de prêt entre la France et le pays bénéficiaire. Dans une étape ultérieure, « l'imputation » du contrat qui déclenche les décaissements matérialise l'accord intervenu entre les deux États parties prenantes afin d'utiliser les financements prévus pour la réalisation du projet. L'indicateur rend compte de la mobilisation effective des fonds correspondant aux engagements de financement signés. Outre les critères relevant du projet, différents facteurs exogènes (évolution de la conjoncture économique dans les pays concernés, forte concurrence internationale, déroulement des procédures d'approbation locales, délais de passation des marchés, etc.) conditionnent pour une large part la concrétisation de ces décisions, notamment en termes de délais. Ces circonstances expliquent également la variabilité annuelle du nombre de projets imputés. Le levier d'action du responsable de programme réside dans l'instruction, la sélection et le suivi des projets.

INDICATEUR 1.1

Pourcentage de protocoles de prêt signés au cours de l'année n-2 ayant donné lieu à l'imputation d'un contrat dans les deux ans après la signature.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2016 Réalisation	2017 Réalisation	2018 Prévision PAP 2018	2018 Prévision actualisée	2019 Prévision	2020 Cible
Pourcentage de protocoles de prêt signés au cours de l'année n-2 ayant donné lieu à l'imputation d'un contrat dans les deux ans après la signature (mesuré l'année de l'imputation)	%	67	83	80	60	75	100

Précisions méthodologiques

Source des données : DG Trésor

Mode de calcul :

Explication sur la construction de l'indicateur : la période de deux ans a été choisie en référence au délai de validité des offres de financements concessionnels retenu dans le cadre de l'OCDE. L'indicateur de l'année « n » est disponible en début d'année n+1.

Année « n » de l'indicateur	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de protocoles de prêts pris en compte par l'indicateur :	5	10	13	5	3	4	8	6	6	5

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La prévision 2018 (concernant les 5 protocoles signés en 2016) est actualisée à 60 % car si 3 d'entre eux ont été imputés dans le délai requis, les 2 autres ne l'ont pas été : l'un a été imputé après la fin du délai de deux ans et l'autre n'est toujours pas imputé. La prévision 2019 est fixée à 75 % car sur les 4 protocoles signés en 2017, au moins 3 d'entre eux (fourniture de locomotives électriques au Maroc ; mise en place de laiteries et centres de collecte au Sri Lanka ; développement d'un système d'informations de météorologie marine en Indonésie) sont susceptibles d'être signés dans le délai requis ; pour le dernier (soutien financier à destination des PME tunisiennes), l'incertitude est plus importante.

Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France

Programme n° 851 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP attendus
01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	1 000 000 000	
Total	1 000 000 000	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP attendus
01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	480 950 000	
Total	480 950 000	

Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 851

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)**2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP prévus
01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	800 000 000	
Total	800 000 000	

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP prévus
01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	353 100 000	
Total	353 100 000	

Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France

Programme n° 851 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2018	Demandées pour 2019	Ouverts en LFI pour 2018	Demandés pour 2019
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	800 000 000	1 000 000 000	353 100 000	480 950 000
Prêts et avances	800 000 000	1 000 000 000	353 100 000	480 950 000
Total	800 000 000	1 000 000 000	353 100 000	480 950 000

Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 851

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France		1 000 000 000	1 000 000 000		480 950 000	480 950 000
Total		1 000 000 000	1 000 000 000		480 950 000	480 950 000

Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France

Programme n° 851 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS
À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2018

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2017 (RAP 2017)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2017 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2017	AE LFI 2018 + reports 2017 vers 2018 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2018 + reports 2017 vers 2018 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2018
1 648 465 393		800 000 000	353 100 000	2 095 365 393

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP au-delà de 2021
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2018	CP demandés sur AE antérieures à 2019 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2020 sur AE antérieures à 2019	Estimation des CP 2021 sur AE antérieures à 2019	Estimation des CP au-delà de 2021 sur AE antérieures à 2019
2 095 365 393	439 107 350	446 408 956	429 049 930	780 799 157
AE nouvelles pour 2019 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2019 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2020 sur AE nouvelles en 2019	Estimation des CP 2021 sur AE nouvelles en 2019	Estimation des CP au-delà de 2021 sur AE nouvelles en 2019
1 000 000 000	41 842 650	108 653 470	78 251 199	771 252 681
Totaux	480 950 000	555 062 426	507 301 129	1 552 051 838

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENTS SUR AE 2019

CP 2019 demandés sur AE nouvelles en 2019 / AE 2019	CP 2020 sur AE nouvelles en 2019 / AE 2019	CP 2021 sur AE nouvelles en 2019 / AE 2019	CP au-delà de 2021 sur AE nouvelles en 2019 / AE 2019
4,2 %	10,9 %	7,8 %	77,1 %

Les détails des clés d'ouverture de CP sont :

- pour les crédits Iran (900 M€ d'AE sur 3600 M€ d'AE sur le quinquennal 2018-2022) : décaissement des CP en 4 années (33,3 %, puis 33,3 % puis 16,7 % puis 16,7 %) ;
- pour les crédits hors-Iran (2700 M€ d'AE sur 3600 M€ d'AE sur le quinquennal 2018-2022) : décaissement des CP en 7 années (0,5 % puis 15 % puis 15 % puis 15 % puis 20 % puis 20 % puis 14,5 %).

La clé proratisée sur les CP 2019 à 2021 est donc : 8,7 %, puis 19,575 % puis 15,425 %.

Le chiffre des autorisations d'engagement sur années antérieures non couvertes par des crédits de paiement au 31 décembre 2018 correspond au montant des prêts à décaisser sur la totalité des protocoles engagés ; il s'agit d'un majorant de ce qui donnera effectivement lieu à crédits de paiement. Certaines offres de financement ne se concrétiseront pas, soit, dans le cadre d'un appel d'offres avec financement lié, parce que le contrat commercial aura été remporté par des industriels non français, soit, de manière générale, parce que l'État receveur aura choisi d'autres formes de financement (y compris banques de développement). De plus, après mise en vigueur du prêt, certaines opérations pourront être abandonnées ou voir leur format réduit.

Par ailleurs, il faut noter que la plupart de ces opérations s'exécutent sur plusieurs années, ce qui explique l'importance du volant d'autorisations d'engagement non couvertes par des crédits de paiement.

A noter également qu'un travail d'apurement des autorisations d'engagement est désormais effectué annuellement afin de ne conserver que des protocoles « vivants », l'objectif étant, ainsi, de fiabiliser le montant des restes à payer.

Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France

Programme n° 851 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION N° 01

100,0 %

Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement		1 000 000 000	1 000 000 000	
Crédits de paiement		480 950 000	480 950 000	

L'utilisation de ces crédits doit respecter les règles de l'OCDE en matière de crédits à l'exportation. Ces règles fixent notamment, pour les prêts concessionnels, un niveau minimum de concessionnalité et, pour les prêts non concessionnels, un taux d'intérêt minimal.

Les pays éligibles aux prêts concessionnels liés sont définis par les règles relatives aux crédits d'aide de l'arrangement de l'OCDE sur les crédits à l'exportation. Les prêts non concessionnels sont disponibles dans des zones géographiques et pour des secteurs d'intervention plus étendus.

Dans ce cadre, les décisions de financement sont prises par les ministres chargés de l'économie et des finances sur avis d'un comité interministériel présidé par la direction générale du Trésor. A titre d'exemple, en 2017, des protocoles ont notamment été signés sur des projets de montants importants tels qu'avec le Maroc (fourniture de 30 locomotives électriques à l'Office national des chemins de fer (ONCF)) et l'Indonésie (développement d'un système d'information de météorologie maritime).

Ces accords inter-gouvernementaux sont mis en œuvre par la direction des activités institutionnelles de Natixis, agissant au nom et pour le compte de l'État français, dans le cadre d'une convention avec l'emprunteur.

Sur le plan sectoriel, la prédominance des transports s'explique pour une large part par le montant unitaire très élevé des investissements pour ce type d'infrastructures avec, de plus, l'importance du financement engagé au titre du projet de LGV au Maroc en 2008.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'opérations financières	1 000 000 000	480 950 000
Prêts et avances	1 000 000 000	480 950 000
Total	1 000 000 000	480 950 000

L'engagement juridique de l'État intervient lors de la signature de l'accord inter-gouvernemental de financement. L'impact budgétaire pour l'État est pluriannuel puisque les besoins de financement se matérialisent par des versements qui interviendront tout au long de la réalisation du projet financé.

Autorisations d'engagement (AE) :

Pour 2019, 1000 M€ sont prévus (dont 500 M€ réservés pour les projets en Iran). Ce montant se justifie d'une part, par des besoins de financement de projets d'infrastructure dans un grand nombre de pays émergents, notamment dans les pays du Maghreb, d'Afrique occidentale et en Asie. D'autre part, l'opportunité de recourir aux prêts, concessionnels ou non, comme instrument de politique industrielle à l'export, en complément des mesures de redressement productif sur le territoire national, permet à nos entreprises d'acquérir des références sur les marchés porteurs grâce à son caractère lié et contribue à la compétitivité de l'offre française à l'international.

Les projets concernent principalement les secteurs du transport (ferroviaire, métro aérien), de l'environnement (secteur de l'eau) et de l'énergie.

Crédits de paiement (CP) :

Pour 2019, le montant de CP prévu (480,95 M€) prend en compte les besoins de financement sur la base des estimations de tirages. Malgré une nouvelle augmentation du niveau des AE en 2019 par rapport à 2018, l'accroissement des CP est moindre car la montée en puissance se fait de façon progressive, en fonction des besoins de paiement induits par la réalisation des projets, et engendre mécaniquement un délai entre les engagements et les paiements, qui s'effectuent sur une base pluriannuelle.

Les demandes de CP pour 2019 reposent sur des estimations des tirages au titre des protocoles déjà signés, dont les projets sont en cours de réalisation ou vont entrer en vigueur en 2018 et de ceux dont on prévoit la signature au second semestre 2018 et susceptibles de donner lieu à exécution dès 2019.

En 2019, les principaux décaissements prévus concernent toujours les projets dans le domaine des transports avec la LGV Maroc, la fourniture de 30 locomotives électriques pour l'ONCF, le TER de Dakar et le métro de Hanoï. Puis, pour un volume très inférieur, les projets dans le domaine de l'eau et assainissement avec la réhabilitation du système de traitement d'eau potable de Las Pavas au Salvador, l'alimentation en eau potable au Kenya, l'alimentation en eau potable en Côte d'Ivoire ainsi qu'un projet dans le domaine agro-industriel au Sri Lanka ; enfin, dans le domaine solaire et de l'énergie, l'installation de 50 000 candélabres solaires au Sénégal.

Pour les AE comme pour les CP, il est important de garder en mémoire que la concrétisation de décisions de financement liées à des interventions dans des États étrangers dépend fortement d'un certain nombre de facteurs exogènes (forte concurrence internationale, déroulement des procédures d'approbation locales, délais de passation et de réalisation des marchés, recours in fine à des crédits de marché, etc.) faisant peser un aléa important sur les délais d'engagement et de versement.

PROGRAMME 852

PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS POUR CONSOLIDATION DE DETTES ENVERS LA FRANCE

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Présentation stratégique du projet annuel de performances	28
Objectifs et indicateurs de performance	29
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	31
Justification au premier euro	34

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Odile RENAUD-BASSO

Directrice générale du Trésor

Responsable du programme n° 852 : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France

Le programme 852 contribue à la politique transversale d'aide publique au développement (APD). L'objectif principal de cette politique est de réduire la pauvreté et de participer à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés lors du Sommet spécial des Nations Unies sur le développement durable en septembre 2015. Plus largement, les orientations de la politique d'aide publique au développement de la France s'inscrivent dans le cadre international des principes applicables au financement du développement, et notamment du Programme d'action d'Addis-Abeba adopté en juillet 2015.

Le programme 852 participe tout particulièrement à la mise en œuvre des principes mentionnés dans la partie « dette et soutenabilité de la dette » du programme d'Addis-Abeba, ainsi qu'au rétablissement de la stabilité macroéconomique et à la création des conditions de la croissance des pays en développement.

A cet effet, la France, en tant qu'important créancier public bilatéral des pays en développement, contribue au rétablissement d'un niveau d'endettement soutenable dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (« initiative PPTE »), pour les pays pauvres éligibles à cette initiative et dans le cadre de l'approche définie au sommet d'Évian (dite « Approche d'Évian ») pour les pays en développement. L'initiative PPTE, qui a été lancée en 1996 et a été renforcée en septembre 1999, consiste en une action coordonnée de la communauté financière internationale, créanciers bilatéraux et institutions multilatérales, visant à réduire à un niveau soutenable le poids de la dette extérieure de trente-neuf pays pauvres très endettés.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Participer au rétablissement de la stabilité macroéconomique et à la création des conditions de la croissance des pays en développement

INDICATEUR 1.1

Pourcentage de pays dont la soutenabilité de la dette a été rétablie par l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF N° 1

Participer au rétablissement de la stabilité macroéconomique et à la création des conditions de la croissance des pays en développement

L'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTTE) a été lancée en 1996 par la communauté financière internationale afin d'assurer qu'aucun pays ne soit confronté à une charge d'endettement insoutenable. L'objectif de cette initiative est de restaurer durablement la solvabilité des pays bénéficiaires en annulant par des mesures exceptionnelles la part de leur dette extérieure dépassant un niveau considéré comme « soutenable » au vu de leurs perspectives de croissance économique.

Il a été choisi de suivre l'évolution de la soutenabilité de la dette de ces pays après le point d'achèvement afin de refléter de manière plus précise la situation des pays pour lesquels les efforts d'allègement de dette consentis par la France ont été déterminants ou très importants.

En effet, après le point d'achèvement, plusieurs facteurs sont susceptibles d'affecter la soutenabilité de la dette, comme les perspectives macroéconomiques ou les conditions dans lesquelles les pays peuvent avoir accès à de nouveaux financements. L'indicateur est calculé comme le pourcentage des pays post point d'achèvement ayant une dette soutenable, en retenant uniquement les pays pour lesquels la France était l'un des cinq créanciers les plus importants.

Le périmètre de l'indicateur comprend 28 pays (pays PPTTE post point d'achèvement pour lesquels la France était l'un des cinq créanciers les plus importants).

INDICATEUR 1.1

Pourcentage de pays dont la soutenabilité de la dette a été rétablie par l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2016 Réalisation	2017 Réalisation	2018 Prévision PAP 2018	2018 Prévision actualisée	2019 Prévision	2020 Cible
Pourcentage de pays qui présentent un risque faible ou modéré de surendettement parmi les bénéficiaires d'un allègement de dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (indicateur restreint aux pays pour lesquels la France était l'un des cinq premiers créanciers)	%	75	64	61	61	61	61

Précisions méthodologiques

Source des données : Rapports publics du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale pour les pays éligibles à l'initiative PPTTE

Mode de calcul : La soutenabilité de la dette du pays considéré est évaluée à partir des analyses de soutenabilité de la dette réalisées par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Ces analyses permettent de classer les pays en quatre catégories de risque de surendettement : situation de défaut, fort risque de surendettement, moyen ou faible. Dans une vision prospective, on considère que le critère de soutenabilité est rempli pour les pays classés dans les catégories à risque faible de surendettement (aucun dépassement des plafonds d'endettement sur les 20 ans à venir) ou à risque moyen (dépassement des plafonds uniquement en cas de chocs exogènes). En revanche, un pays présentant aujourd'hui des ratios satisfaisants mais étant considéré comme à fort risque de surendettement, ou étant en situation de défaut (dépassement des seuils plafonds dans tous les scénarios étudiés) est considéré comme ne remplissant pas le critère de soutenabilité.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'indicateur s'est sensiblement détérioré en 2017, pour atteindre 64 % (75 % en 2016), soit 18 pays sur 28. Le Burundi, le Cameroun, la Gambie, le Ghana, Haïti, la Mauritanie, la République Centrafricaine, Sao Tomé, le Tchad et la Zambie sont les 10 pays bénéficiaires de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) pour lesquels la France comptait parmi les 5 premiers créanciers et qui sont retombés en risque élevé de surendettement.

Plusieurs pays bénéficiaires de l'initiative PPTE apparaissent ainsi dans une situation préoccupante de dette insoutenable, malgré les efforts consentis par le passé, et sont pour certains revenus à leur niveau d'endettement antérieur à l'initiative PPTE. Ces pays doivent aujourd'hui mener des politiques de ré-endettement prudentes, tant en termes de montant que de niveau de concessionnalité. Inversement, seuls 3 pays sur le périmètre considéré (Ouganda, Rwanda et Sénégal) ont un faible risque de surendettement, contre 4 fin 2016 (le Bénin a été dégradé en risque modéré de surendettement). Cette dégradation générale de la soutenabilité de la dette est en partie due à la baisse du prix des matières premières, mais également à des dérapages budgétaires, à la variation des taux de change ou encore au recours à des financements externes auprès du secteur privé ou d'autres créanciers souverains non membres du Club de Paris, afin de financer le développement.

Cette tendance de vulnérabilités accrues sur la dette publique risque de se poursuivre, d'où la prévision d'une baisse de l'indicateur en 2018 et 2019.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP attendus
01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	245 350 000	
Total	245 350 000	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP attendus
01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	245 350 000	
Total	245 350 000	

Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France

Programme n° 852 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP prévus
01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	268 450 000	
Total	268 450 000	

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP prévus
01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	268 450 000	
Total	268 450 000	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2018	Demandées pour 2019	Ouverts en LFI pour 2018	Demandés pour 2019
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	268 450 000	245 350 000	268 450 000	245 350 000
Prêts et avances	268 450 000	245 350 000	268 450 000	245 350 000
Total	268 450 000	245 350 000	268 450 000	245 350 000

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France		245 350 000	245 350 000		245 350 000	245 350 000
Total		245 350 000	245 350 000		245 350 000	245 350 000

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Le programme 852, mis en œuvre par le ministère de l'économie et des finances, participe à la politique transversale d'APD. Il a pour finalité de réduire la pauvreté et s'inscrit dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement.

Il figure parmi les programmes partenaires du document de politique transversale (DPT) « Politique française en faveur du développement ». La France met en œuvre des traitements de dette, en faveur des pays les moins avancés (PMA) et des pays à revenu intermédiaire (PRI), décidés dans le cadre multilatéral et le cadre bilatéral. Le Club de Paris est le groupe informel de créanciers publics au niveau multilatéral dont le rôle est de trouver des solutions coordonnées et durables aux difficultés de paiement de nations endettées. La présidence et le secrétariat en sont assurés par la France.

Ces traitements contribuent à rendre soutenable la dette extérieure de ces pays ou à leur permettre de faire face à des crises de liquidité extérieures temporaires. Dans certains cas, et principalement celui des pays pauvres prioritaires et des pays éligibles à l'initiative PPTE, la France décide d'aller au-delà des décisions prises dans le cadre du Club de Paris et de mettre en œuvre des traitements de dette plus favorables aux pays emprunteurs.

Ces traitements de dette sont mis en œuvre notamment par les crédits du présent programme, qui retrace les prêts consentis dans le cadre d'accords de consolidation en vue du refinancement des prêts du Trésor, des prêts de l'Agence française de développement (AFD) et des échéances de prêts dues au titre de refinancements antérieurs, soit sur ressources de Natixis (ex-Banque française du commerce extérieur), soit du Trésor.

Les recettes sont constituées des remboursements en capital qui sont effectués par les pays emprunteurs. Les remboursements en intérêts sont enregistrés au budget général de l'État.

S'agissant des opérations d'annulation de créances, des crédits budgétaires du programme 110 « Aide économique et financière au développement » de la mission « Aide publique au développement » sont sollicités pour indemniser l'AFD au titre des annulations relevant du cadre de traitements par le Club de Paris ou de décisions françaises (par exemple : dispositions des lois de finances pour 1990 et pour 1995, dites respectivement « Dakar 1 » et « Dakar 2 », annulant les créances d'APD sur certains pays d'Afrique sub-saharienne). Pour les créances portées directement par le Trésor, les annulations figurent dans le solde non reporté en loi de règlement.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2018

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2017 (RAP 2017)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2017 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2017	AE LFI 2018 + reports 2017 vers 2018 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2018 + reports 2017 vers 2018 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2018
0		268 450 000	268 450 000	0

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP au-delà de 2021
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2018	CP demandés sur AE antérieures à 2019 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2020 sur AE antérieures à 2019	Estimation des CP 2021 sur AE antérieures à 2019	Estimation des CP au-delà de 2021 sur AE antérieures à 2019
0	0			
AE nouvelles pour 2019 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2019 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2020 sur AE nouvelles en 2019	Estimation des CP 2021 sur AE nouvelles en 2019	Estimation des CP au-delà de 2021 sur AE nouvelles en 2019
245 350 000	245 350 000			
Totaux	245 350 000			

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENTS SUR AE 2019

CP 2019 demandés sur AE nouvelles en 2019 / AE 2019	CP 2020 sur AE nouvelles en 2019 / AE 2019	CP 2021 sur AE nouvelles en 2019 / AE 2019	CP au-delà de 2021 sur AE nouvelles en 2019 / AE 2019
100 %	0 %	0 %	0 %

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION N° 01**100,0 %**

Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement		245 350 000	245 350 000	
Crédits de paiement		245 350 000	245 350 000	

Dans le cadre du Club de Paris, la France met en œuvre des traitements de dette en faveur des pays les moins avancés et des pays à revenu intermédiaire. Ces traitements conduisent à des opérations de refinancement qui consistent à rembourser un prêt ancien au moyen d'un prêt nouveau accordé aux conditions négociées en Club de Paris. Les prêts nouveaux ainsi octroyés constituent les dépenses relatives à la présente action.

Les prévisions de dépenses sont établies à partir des hypothèses de traitements susceptibles d'être conclus dans un délai de court terme au sein du Club de Paris. Elles peuvent néanmoins évoluer en fonction de la situation économique et politique des pays débiteurs concernés.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'opérations financières	245 350 000	245 350 000
Prêts et avances	245 350 000	245 350 000
Total	245 350 000	245 350 000

Les montants d'AE et de CP demandés pour le PLF 2019 correspondent pour l'essentiel aux hypothèses actuelles de restructuration de dette qui pourraient être accordées par la France, dans le cadre du Club de Paris.

Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

PROGRAMME 853

PRÊTS À L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT EN VUE DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DANS DES ÉTATS ÉTRANGERS

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Présentation stratégique du projet annuel de performances	38
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	39
Justification au premier euro	42

Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

Programme n° 853 | PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES**Odile RENAUD-BASSO***Directrice générale du Trésor*

Responsable du programme n° 853 : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

Les dépenses du programme 853 contribuent, à travers le financement de l'Agence française de développement (AFD), à la mise en œuvre de l'aide économique et financière allouée par la France à des pays en développement. Conformément à la loi du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale, cette aide vise à promouvoir un développement durable dans les pays en développement, dans ses composantes économique, sociale, environnementale et culturelle. Elle participe activement à l'effort international de lutte contre la pauvreté, la faim et l'insécurité alimentaire et de réduction des inégalités sociales et territoriales, en favorisant un développement économique équitable et riche en emplois, en consolidant l'agriculture vivrière et familiale, en préservant les biens publics mondiaux, en luttant contre le changement climatique, ses effets et l'érosion de la biodiversité et en promouvant la paix durable, la stabilité, les droits de l'homme et la diversité culturelle.

Ce programme comporte une action unique par laquelle l'État octroie des prêts à l'AFD à des termes très préférentiels (typiquement durée de 30 ans dont 10 ans de différé de remboursement en capital ; taux de 0,25%). Cette ressource à condition spéciale (RCS) permet à l'AFD d'octroyer des prêts concessionnels à des États ou à des entités non souveraines dans les États étrangers, ou, ponctuellement, de mettre en œuvre pour le compte de l'État, des prêts à des institutions multilatérales. Sauf pour la ressource dédiée aux prêts multilatéraux, la nature subordonnée de la RCS lui confère le statut d'instrument de fonds propres (Tier2), consolidant ainsi la structure financière de l'AFD.

D'autres programmes du compte de concours financiers (851 et 852), ainsi que deux autres programmes des ministères en charge de l'économie et des finances, relevant du budget général, participent à l'aide économique et financière au développement : le programme 110 « Aide économique et financière au développement » de la mission « Aide publique au développement » et, le cas échéant, le programme 114 « Appels en garantie de l'État ».

Dans la mesure où les crédits du présent programme complètent les crédits de bonification versés via le programme 110 pour le financement de l'activité de prêts bonifiés de l'AFD, il a été décidé que les objectifs structurants et les indicateurs de performance correspondants seraient communs aux programmes 110 et 853. Ils sont intégrés en totalité dans le projet annuel de performance du programme 110.

A la suite du reclassement par l'Insee des dépenses de RCS en dépense publique maastrichtienne, effectué dans le cadre de son examen du compte provisoire 2017, il a été décidé à ce stade de financer l'activité de prêt de l'AFD exclusivement via les bonifications des prêts à des États étrangers du programme 110. Par conséquent, les autorisations d'engagement inscrites pour le programme 853 dans le PLF pour 2019 sont nulles.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP attendus
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers		0
Total		0

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP attendus
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	388 000 000	
Total	388 000 000	

Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

Programme n° 853 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP prévus
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	545 000 000	
Total	545 000 000	

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP prévus
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	1 033 000 000	
Total	1 033 000 000	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2018	Demandées pour 2019	Ouverts en LFI pour 2018	Demandés pour 2019
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	545 000 000	0	1 033 000 000	388 000 000
Prêts et avances	545 000 000	0	1 033 000 000	388 000 000
Total	545 000 000	0	1 033 000 000	388 000 000

Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

Programme n° 853 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers		0	0	388 000 000		388 000 000
Total		0	0	388 000 000		388 000 000

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2018

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2017 (RAP 2017)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2017 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2017	AE LFI 2018 + reports 2017 vers 2018 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2018 + reports 2017 vers 2018 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2018
3 289 965 822		545 000 000	1 033 000 000	2 401 965 822

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP au-delà de 2021
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2018	CP demandés sur AE antérieures à 2019 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2020 sur AE antérieures à 2019	Estimation des CP 2021 sur AE antérieures à 2019	Estimation des CP au-delà de 2021 sur AE antérieures à 2019
2 401 965 822	388 000 000	424 300 000	289 200 000	1 300 465 822
AE nouvelles pour 2019 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2019 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2020 sur AE nouvelles en 2019	Estimation des CP 2021 sur AE nouvelles en 2019	Estimation des CP au-delà de 2021 sur AE nouvelles en 2019
0	0	0	0	0
Totaux	388 000 000	424 300 000	289 200 000	1 300 465 822

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENTS SUR AE 2019

CP 2019 demandés sur AE nouvelles en 2019 / AE 2019	CP 2020 sur AE nouvelles en 2019 / AE 2019	CP 2021 sur AE nouvelles en 2019 / AE 2019	CP au-delà de 2021 sur AE nouvelles en 2019 / AE 2019
0 %	0 %	0 %	0 %

L'évaluation des CP à ouvrir pour couvrir les engagements antérieurs au 31/12/2018 s'élève à 2,8 Md€. Ce montant tient compte d'un retrait d'engagements de 840 M€ d'AE antérieures à 2015 lié à la recapitalisation de l'AFD à raison de 280 M€ chaque année en 2015 et 2016, de 160 M€ en 2017 et 120 M€ en 2018. Ce retrait d'engagements diminue d'autant chaque année le besoin de CP.

Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

Programme n° 853 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION N° 01

100 %

Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement		0	0	
Crédits de paiement		388 000 000	388 000 000	

Cette action unique du compte correspond à la mise à disposition de l'AFD par l'État d'une ressource très concessionnelle, la ressource à condition spéciale (RCS), qui prend généralement la forme de prêts d'une durée de 30 ans, dont 10 ans de différé de remboursement du principal, assortis d'un taux d'intérêt de 0,25 %.

L'AFD utilise les crédits du programme 853 conjointement avec les crédits du programme 110 « Aide économique et financière au développement » du budget général pour octroyer des prêts concessionnels.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'opérations financières	0	388 000 000
Prêts et avances	0	388 000 000
Total	0	388 000 000

Autorisation d'engagement (AE) :

A la suite du reclassement par l'Insee des dépenses de RCS en dépense publique maastrichtienne, effectué dans le cadre de son examen du compte provisoire 2017, il a été décidé de ne pas apporter d'autorisations d'engagement supplémentaires. Les autorisations d'engagement inscrites dans le PLF pour 2019 sont donc nulles. Les AE permettant à l'AFD d'exercer son activité de prêt seront exclusivement apportées par le programme 110.

Crédits de paiement (CP) :

La demande de CP pour 2019 s'établit à 388 M€, correspondant intégralement aux activités de prêt de l'AFD. Ces crédits de paiement viennent couvrir des autorisations d'engagement des années antérieures.

En effet, l'exécution du programme 853 est pluriannuelle : les AE ouvertes à l'AFD pour ses activités courantes une année donnée génèrent des CP au fur et à mesure du tirage des tranches de RCS venant adosser le prêt à bonifier, au rythme de son décaissement, pouvant s'étaler sur plusieurs années en fonction de l'état d'avancement du projet financé.

PROGRAMME 854

PRÊTS AUX ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE DONT LA MONNAIE EST L'EURO

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Présentation stratégique du projet annuel de performances	46
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	47
Justification au premier euro	50

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Odile RENAUD-BASSO

Directrice générale du Trésor

Responsable du programme n° 854 : Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro

L'objectif de ce programme est d'assurer la stabilité financière de la zone euro grâce à des prêts bilatéraux consentis par la France à un autre État membre de la zone euro. Créé par la loi n° 2010-463 du 7 mai 2010 de finances rectificative pour 2010, il correspond à la quatrième section du compte de concours financiers « Prêts à des États étrangers ».

Ce programme a été mis en place en mai 2010 pour accorder des prêts bilatéraux à la Grèce (16,8 Md€ d'AE, accordés par la loi n° 2010-463 du 7 mai 2010 de finances rectificative pour 2010, dont seuls 11,4 Md€ ont été effectivement déboursés ; les 5,4 Md€ restants ont été annulés par la loi de règlement pour 2014).

Il ne devrait plus être sollicité à l'avenir, du fait de la mise en place du Fonds européen de stabilité financière (FESF) en mai 2010, puis du Mécanisme européen de stabilité (MES) en octobre 2012. Celui-ci peut mobiliser des ressources financières et fournir, sous une stricte conditionnalité adaptée à l'instrument d'assistance financière choisi, un soutien à la stabilité de ses membres qui connaissent, ou risquent de connaître, de graves problèmes de financement, si cela est indispensable pour préserver la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble ou de ses États membres. L'action du FESF et du MES se substitue ainsi aux prêts bilatéraux du programme.

Le programme de prêts bilatéraux a donc été interrompu en décembre 2011 et aucun nouveau décaissement de prêt n'a été effectué depuis 2012.

Aucun mouvement n'est à prévoir sur ce compte avant le premier remboursement en capital de la Grèce, attendu en 2020.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP attendus
01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0	
Total	0	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP attendus
01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0	
Total	0	

Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro

Programme n° 854 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)**2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP prévus
01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0	
Total	0	

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP prévus
01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0	
Total	0	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2018	Demandées pour 2019	Ouverts en LFI pour 2018	Demandés pour 2019
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro		0	0		0	0
Total		0	0		0	0

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2018

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2017 (RAP 2017)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2017 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2017	AE LFI 2018 + reports 2017 vers 2018 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2018 + reports 2017 vers 2018 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2018
		0	0	0

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP au-delà de 2021
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2018	CP demandés sur AE antérieures à 2019 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2020 sur AE antérieures à 2019	Estimation des CP 2021 sur AE antérieures à 2019	Estimation des CP au-delà de 2021 sur AE antérieures à 2019
0	0			
AE nouvelles pour 2019 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2019 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2020 sur AE nouvelles en 2019	Estimation des CP 2021 sur AE nouvelles en 2019	Estimation des CP au-delà de 2021 sur AE nouvelles en 2019
0	0			
Totaux	0			

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENTS SUR AE 2019

CP 2019 demandés sur AE nouvelles en 2019 / AE 2019	CP 2020 sur AE nouvelles en 2019 / AE 2019	CP 2021 sur AE nouvelles en 2019 / AE 2019	CP au-delà de 2021 sur AE nouvelles en 2019 / AE 2019
0 %	0 %	0 %	0 %

Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro

Programme n° 854 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION N° 01**Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro**

À la suite de la mise en œuvre d'un deuxième plan d'assistance financière à la Grèce par le FESF en mars 2012, suivi d'un troisième programme par le MES en août 2015, aucun déboursement n'a eu lieu depuis 2012 sur ce compte et aucun n'est à prévoir à l'avenir. En conséquence, il n'est pas demandé d'AE ou de CP en 2019.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'opérations financières	0	0
Prêts et avances	0	0
Total	0	0